

## **EVEIL SPORTIF AMPLEPUIS**

### **Section Eveil de l'enfant**

#### **REGLEMENT INTERIEUR**

Ce règlement intérieur complète les statuts officiels et en précise les modalités d'application.

Celui-ci est sera envoyé par mail à chaque adhérent lors de son inscription et un exemplaire sera remis pour signature. Le cas échéant un avenant sera transmis à l'adhérent en cas de modifications et/ou d'aménagement.

L'organisation de la saison sportive incombe aux membres élus du bureau et aux animateurs. La répartition des enfants et la fréquence des séances sont également déterminées par les animateurs en début de saison.

Les jours et heures de séances sont communiqués à chaque adhérent pour information et sont susceptibles d'évoluer en fonction des situations externes et internes le nécessitant.

L'âge requis pour la section est fixé à 3 et 4 ans révolus au 31 décembre de l'année d'inscription.

#### **PARTIE I : Inscription : dossier et cotisation**

- Tout adhérent doit :
  - remplir sa fiche d'inscription via le site internet ou le cas échéant sur papier
  - régler sa cotisation dans sa totalité
  - Fournir la caution pour le prêt de la tenue de gala : 1 chèque de 30€ non encaissé, qui vous sera rendu si la tenue est en bon état.
  - signer le présent règlement intérieur et le remettre à la responsable administrative du cours de votre enfant

Tout changement d'adresse et/ou de numéro de téléphone, adresse mail en cours d'année devra être effectué par l'adhérent sur son espace personnel sur le site **comiti**.

**L'inscription sera définitive lorsque la totalité de la cotisation aura été réglée et que le dossier administratif sera complet.**

**Les documents d'inscription et le(s) chèque(s) de caution doivent être remis à la responsable administrative du cours de votre enfant avant la date indiquée sur la fiche d'information. Passé cette date, dans l'attente des pièces manquantes, votre enfant ne sera plus accepté aux séances.**

- La cotisation forfaitaire annuelle comprend :
  - le paiement de la cotisation
  - l'affiliation à la fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
  - l'assurance obligatoire
  - 2 places pour le gala annuel (1 place adulte pour le vendredi et 1 place adulte pour le samedi) non échangeables par nos soins
  - 1 carte winwinsport vous donnant droit à de nombreuses réductions (pour plus d'informations rendez-vous sur <https://win-win-sports.com/>)

La cotisation peut être réglée en plusieurs fois mais doit être soldée au 31 décembre.

Les modes de règlement acceptés sont :

- chèques
- espèces
- coupons sports
- virements
- chèques vacances

Une réduction pourra être appliquée sous certaines conditions :

- 30€ pour les habitants d'Amplepuis
- 2 personnes de la même famille : réduction de 10 % sur la 2ème activité
- 3 personnes de la même famille : réduction de 10 % sur l'activité la moins chère et de 20 % sur l'activité la moins chère
- 1 personne avec 2 activités : activité la moins chère à demi-tarif

**Pour les nouveaux adhérents, 3 cours d'essai sont autorisés.**

**En cas d'arrêt d'activité en cours d'année, aucun remboursement ne sera effectué.**

**La saison sportive débute la semaine suivant les permanences physiques (en général première quinzaine de septembre) et se termine fin juin.**

## **PARTIE 2 : Arrivée et départ des enfants**

- Responsabilité :

Les parents ont l'**OBLIGATION** de s'assurer au préalable de la présence d'un animateur à chaque cours avant de laisser leur enfant. La responsabilité de l'association ne sera pas engagée en cas d'absence d'animateur.

- Arrivée des enfants:

Les enfants doivent arrivés au plus tôt 10 minutes avant l'heure du cours pour laisser le temps aux animateurs d'installer la séance et éviter un trop long temps d'attente des enfants avant la séance.

Il est demandé de les faire passer aux toilettes avant la séance. Des toilettes sont à votre disposition dans le hall du gymnase.

**Pour le bien-être des enfants, la présence des parents est interdite pendant les cours.**

## **PARTIE 3 : Les séances**

- Tenue :

- Chaussettes ou pieds nus
- tenue confortable (short, legging, survêtement...)
- les cheveux doivent être attachés
- le port des bijoux est interdit pour des raisons de sécurité. En cas de perte, le club et les encadrants dégagent toute responsabilité.

Vous n'avez pas besoin de fournir de gourde à votre enfant, une pause boisson est organisée en milieu de séance avec les verres du club.

- Vacances :

- les séances sont annulées pendant les vacances scolaires (sauf pendant les vacances de février pour la préparation de notre gala.)  
Les enfants sont en vacances le vendredi soir, **il y a cours le lendemain**. Les séances des 2 samedis suivants sont annulées.

- Accidents :

les animateurs prendront les dispositions nécessaires et préviendront immédiatement les responsables légaux et les secours le cas échéant.

## **PARTIE 4 : Communication**

- Communication de l'association envers ses adhérents

Les responsables administratives transmettront les informations d'ordre général par mail. Si vous apportez une réponse à ce mail, merci de préciser les nom et prénom de votre enfant ainsi que le groupe auquel elle se rattache.

- Promotion – publicité

Sauf mention contraire du responsable légal, l'association est autorisée à photographier et filmer ses adhérents individuellement ou en groupe dans le cadre de sa promotion.

- Site internet – réseaux sociaux

- site internet : <https://www.eveilsportifamplepuis.fr/>

le site internet du club est un outil précieux vous permettant de trouver toutes les informations pratiques et utiles comme les documents administratifs, le calendrier de la saison, les résultats....

- Réseaux sociaux : instagram et facebook

les photos prises lors des entraînements, stages, compétitions ou gala peuvent être publiées sur les réseaux sociaux.(sauf avis contraire écrit du représentant légal)

Des informations générales seront également mises en ligne.

## **PARTIE 5 : Gala**

Le gala annuel rassemble les 3 sections de l'association et a lieu, en général, le dernier week-end des vacances scolaires d'hiver le vendredi soir et le samedi soir.

Pour une bonne organisation de cet événement, le responsable légal préviendra les animateurs de l'absence de son enfant au plus tôt.

La répétition générale avec l'ensemble de la société a lieu le mercredi précédant le gala.

Des permanences sont organisées pour la vente des places pendant les semaines précédant les représentations. Les places acquises lors de l'inscription (une place Adulte pour le vendredi et une place Adulte pour le samedi) sont remises lors de ces permanences, celles-ci ne sont ni reprises ni échangées.

Pour l'Eveil Sportif Amplepuis  
La Présidente  
Chantal CHAMARANDE



Le responsable légal  
NOM et Prénom

NOM et prénom des enfants